



Champs-sur-Marne,
Croissy-Beaubourg,
Emerainville,
Lognes,
Noisiel,
Torcy

N°080603

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2008

L'An deux mille huit, le ving-six juin à 20 heures 30, les membres du Comité Syndical du Syndicat d'Agglomération Nouvelle de Marne-la-Vallée - Val Maubuée, légalement convoqués le dix-neuf juin, se sont réunis au lieu ordinaire des séances, salle du Comité au siège du S.A.N., 5 place de l'Arche Guédon à Torcy, Seine-et-Marne, sous la présidence de M. Michel RICART, Président du SAN et Maire de Lognes.

ETAT DE PRESENCE :

- **Commune de Champs-sur-Marne :** Présents : Mme TALLET, Maire, M. BOUGLOUAN, M. BRUN, M. FAURE, M. HART, Mme HURTADO, Mme IDIR, Mme KAZARIAN, M. LECLERC, M. PIOTROWSKI
Absents excusés ayant donné pouvoir :
M. DARSÈL à Mme KLEIN
M. GUILLAUME à M. KAREB
Mme NTEP à M. PIOTROWSKI
- **Commune de Croissy-Beaubourg :** Présents : M. FRANÇOIS, M. NOEL
Absents excusés ayant donné pouvoir :
M. DELBAST à M. FRANÇOIS
M. NAIN à M. NOEL
- **Commune d'Emerainville :** Présents : M. CRESSEND, Mme FABRIGAT, M. PARIZIA, M. TERRIER
Absents excusés ayant donné pouvoir :
M. KELYOR, Maire à Mme FABRIGAT
M. CUEVAS à M. CRESSEND
M. LE MEUR à M. TERRIER
- **Commune de Lognes :** Présents : M. RICART, Maire, Mme BEN HASSINE, M. EBLE, Mme LEHMANN, Mme MIGNON-PETITCLAIR, M. MIGUEL, Mme STERN, M. YUSTE
Absente excusée ayant donné pouvoir :
Mme HOUSSOU à M. RICART
- **Commune de Noisiel :** Présents : M. VACHEZ, Maire, Mme BEAUMEL, M. KAREB, M. LHEZ, M. TIENG, M. TINOT
Absents excusés ayant donné pouvoir :
Mme CERQUEIRA à M. VACHEZ
M. KALFON à M. TIENG
M. ROSES à Mme BEAUMEL
- **Commune de Torcy :** Présents : Mme DENIS, M. EUDE, Mme KLEIN-POUCHOL, M. LACOMBE, M. LE LAY-FELZINE, M. RIHAN-CYPEL, M. SAUMIER, M. VERMOT
Absents excusés ayant donné pouvoir :
M. CHAPRON, Maire à M. EUDE
M. AUMARD à M. VERMOT
M. BRUNEL à M. BOUGLOUAN
Mme VERTENEUILLE à M. LACOMBE

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. MARCHETTI, Directeur Général et ses Collaborateurs

DELIBERATION N°080603

OBJET : SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU VAL MAUBUEE : OBJECTIFS POURSUIVIS ET MODALITES DE CONCERTATION.

SEANCE DU 26 JUIN 2008, LEGALEMENT CONVOQUEE LE 19 JUIN 2008

OBJET : SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU VAL MAUBUEE : OBJECTIFS POURSUIVIS ET MODALITES DE CONCERTATION.

Conseillers en exercice : 54
 Présents : 38
 Votants : 54
 Exprimés : 54
 Pour : 54
 Contre : 0
 Abstentions : 0
 Blancs ou nuls : 0
 Président : M. RICART
 Secrétaire de séance : Mme BEN HASSINE

LE COMITE SYNDICAL,

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1614-1 et suivants et R.1614-1 et suivants,
- VU Le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.121-1 et suivants, L.122-1 et suivants, L.300-2, et R.122-6 et suivants,
- VU L'arrêté préfectoral du 26 juin 1984 autorisant la création du Syndicat d'Agglomération Nouvelle de Marne-la-Vallée - Val-Maubuée,
- VU L'arrêté préfectoral du 15 mars 1991, fixant le périmètre du schéma directeur du Val Maubuée,
- VU La délibération du Comité Syndical du SAN de Marne-la-Vallée-Val-Maubuée du 09 avril 1998 approuvant le schéma directeur local.
- ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président
- CONSIDERANT Qu'en application de l'article L.122-18 du code de l'urbanisme, le schéma directeur local du Val Maubuée, approuvé avant l'entrée en vigueur de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 créant les schémas de cohérence territoriale, demeure applicable jusqu'à sa prochaine révision et que si celle-ci n'intervient pas au plus tard le 14 décembre 2010, il deviendra caduc,
- CONSIDERANT Que l'article L.300-2 du code de l'urbanisme prévoit que "l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale délibère sur les objectifs poursuivis et les modalités de concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, avant toute élaboration ou révision du schéma de cohérence territoriale",

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- DÉCIDE** De lancer la procédure de révision du Schéma Directeur Local du Val Maubuée en vue de sa transformation en Schéma de Cohérence Territoriale.
- AFFIRME** Que la finalité de cette démarche est d'accompagner l'agglomération dans son passage d'une ville nouvelle à une ville durable, en visant le maintien de son attractivité. Cela se traduit plus particulièrement par les objectifs suivants :
- maintien d'un équilibre en matière d'habitat et de mixité sociale,
 - poursuite du développement économique visant l'équilibre entre emploi et habitat,
 - optimisation de la gestion des déplacements,
 - préservation de l'environnement et du cadre de vie,
 - confortation d'un niveau d'équipements et de service dans les domaines culturel, sportif, éducatif et social.
- DEFINIT** Les modalités de concertation suivantes :
- organisation d'une exposition publique, avec mise à disposition du public d'un registre permettant de recueillir les avis et remarques à chaque grande phase d'élaboration du projet (diagnostic, définition du projet d'aménagement et de développement durable, et rédaction du document d'orientations générales),
 - tenue d'une ou plusieurs réunions publiques,
 - diffusion d'informations sur l'avancement de la démarche, au sein du Val Magazine.
- SOLLICITE** Le préfet de Seine et Marne pour que, conformément à l'article L.121-7 du code de l'urbanisme, une dotation destinée à couvrir les dépenses nécessaires à l'élaboration du SCOT, soit allouée au SAN.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Pour extrait conforme au Registre des délibérations
Transmis à la Sous-Préfecture de Torcy le 2 juillet 2008
Publié le 27 juin 2008
Notifié le :

ACTE RENDU EXECUTOIRE
(Art. 2 de la loi du 2 Mars 1982 modifiée)

Le Président,

Michel RICART
Maire de Lognes

